

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE Du 12 septembre 2025 à 20 Heures

(Date convocation : vendredi 5 septembre 2025)

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DORDOIGNE, Maire. La séance a été publique.

**Étaient présents:** Mesdames Yvette ADAM, Chantal AUBERT, Céline BAILLEAU, Céline BOULAY, Françoise GARNIER, Josette BRILLAND, Charlène JEULIN et Messieurs Amadys HENOCQ-CASTANIER, Stéphane BERN, Cyrille PLOT, Mickaël SANCHEZ.

**Étaient absents représentés (es) :**

M. Victor PROVÔT donne pouvoir à Mme Françoise GARNIER

M. Thibault HOUVET donne pouvoir à M. Stéphane BERN.



Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : **Madame Céline BAILLEAU** a été désignée.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du mardi 15 juillet 2025.



## Délibération 2025-76

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

**Vu** le projet de procès-verbal,

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025 qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le procès-verbal du 15 juillet 2025

## Délibération 2025-77

☞ **Objet : Décision modificative concernant un don de l'Association pour la Restauration et l'Animation de l'Abbaye**

Lors de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fera remarquer que, suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes daté du 17 juin 2022, il était nécessaire d'inscrire les restes à réaliser afin de rééquilibrer le budget principal de 2022. Des crédits avaient été prévus au budget 2022 en recette au chapitre 10 d'un montant de 6247.92€ afin de couvrir les dépenses de mise en sécurité des 4 façades du clocher pour assurer la sécurité des biens et des personnes, L'Association pour la Restauration de l'Abbaye s'était portée garante de ce financement. Le financement de cette dépense ayant été assuré par ailleurs en 2022 (mandat n°692/2022), le report en reste à réaliser recette au chapitre 10 n'a plus lieu d'être. Les RAR de 2025 seront réajustés en conséquence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité.  
Messieurs Amadys HENOCQ CASTANIER, Stéphane BERN, Victor PROVÔT et Mme François GARNIER n'ont n'y pris part au débat et au vote.**

**Délibération 2025-78**

☞ **Objet : Subvention U.C.I.A. (Union des Commerçants)**

Monsieur le Maire informe, conformément à la convention signée par la Région et la commune, les éléments permettant le versement du solde de la subvention devaient parvenir à la Région au plus tard le 30/09/2024. Le versement du premier acompte et au regard des éléments fournis, un titre de trop perçu a été effectué par la Région pour un montant de 1 289.68 € le 9/12/2024.  
Le Conseil Municipal reversera à l'UCIA une subvention d'un montant de 1300.00€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à 11 voix et 3 abstentions pour le remboursement du trop perçu.**

**Délibération 2025-79**

☞ **Objet : La Roulange (total des titres non recouverts au B.C. 10900)**

Suite à la publication au B.O.D.A.C.C. du Tribunal de Chartres du 11 et 12 septembre 2023 concernant le jugement de clôture de la société « la Roulange », qui doit 30 € à la Commune, correspondant à l'utilisation de l'espace publique, un titre émis et non recouvert devient une créance éteinte et doit obligatoirement faire l'objet d'un mandatement par l'ordonnateur au compte 6542.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à 14 voix.**

**Délibération 2025-80**

☞ **Objet : Vente de la maison IMBERT**

Madame PUIILLANDRE propose d'acquérir la maison et un morceau du terrain attenant, situés 9 rue du Commerce, cadastrés AB 47 pour 433 m<sup>2</sup>, au prix de 53.500,00€ (comprenant un prix net vendeur de 51.000,00€ et commission d'agence de 2.500,00€).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à 13 voix et 1 voix contre**

**Délibération 2025-81**

☞ **Objet : Théâtre en herbe**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention d'un montant de 1.000 €, effectuée par Monsieur le Directeur de l'école primaire, pour le projet « Théâtre en Herbe »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à 14 voix.**

*~~~~~*  
**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**  
*~~~~~*

Je soussigné Monsieur François DORDOIGNE, Maire de Thiron-Gardais, certifie qu'il y a lieu d'effectuer un virement de section à section sur le budget principal:

FONCTIONNEMENT					
Dépense			Recette BP		
Chapitre 011			Chapitre 67		
Article	60612	- 11.787,84 €	Article	673	+11.787,84 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 11.787,84 €</b>			<b>+ 11.787,84 €</b>

  
**INFORMATIONS DIVERSES**  


☞ **Préparation bascule au C.F.U. – actes budgétaires**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le passage au C.F.U. (Compte Financier Unique) aura lieu en 2026 pour les comptes de l'année 2025. Il informe que le C.F.U. remplace à la fois le Compte de Gestion et le Compte Administratif en tant que document budgétaire.

☞ **Fiscalité directe locale (dégrèvement-abattement-exonération-instituant une taxe)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les sujets suivants : un dégrèvement, un abattement, une exonération ou l'instauration d'une taxe concernant la fiscalité directe locale (T.H., T.H.L.V., T.F.). Ces mesures doivent être adoptées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 afin d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas modifier les délibérations.**

☞ **Achat de licence IV « Auberge de l'Abbaye »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV de l'Auberge de l'Abbaye est à vendre.

☞ **Remplacement d'un fonctionnaire en charge de la cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Patrick Bou en raison de la prolongation de son arrêt maladie jusqu'à fin décembre 2025. Une annonce de recrutement a été publiée en août pour engager un nouvel agent responsable de la cantine.

☞ **Demande de subvention par A.F.M. Téléthon.**

Le conseil Municipal refuse la demande de subvention de l'A.F.M. Téléthon, à l'unanimité. Toutefois les salles municipales sont à sa disposition gratuitement dès que besoin.

☞ **Cimetière**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour soumettre une demande de devis à « Infogéo » en vue d'informatiser le cimetière

☞ **Marché de Noël**

Pour l'année 2025, le marché de Noël se déroulera le 29 novembre, rue du Commerce

### ☞ **Concert Abbaye**

Le concert de l'Abbaye se déroulera le 11 octobre 2025 à 20 heures 30.

### ☞ **Dossier Monsieur Noury**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Monsieur Jean Luc Noury en 2023, les Pompes Funèbres de Nogent le Rotrou demandent à la commune le versement de 2.451,76 € ainsi que 548,00 € pour les frais d'obsèques de ce défunt. Étant donné que Monsieur le Maire est signataire du bon de commande, la Commune est tenue de régler ces factures.

Il est envisagé d'entamer une procédure de mise en recouvrement à l'encontre des ayants droits.

### ☞ **Terrain LEDRU Monique**

La propriétaire d'un terrain situé 174 rue de la Gare, cadastré AB 104 et 105, d'une superficie de 1.621 m<sup>2</sup>, désire vendre ce terrain. La Commune avait manifesté de l'intérêt pour acquérir celui-ci. Le Conseil Municipal propose d'acheter ce terrain au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> pour ces parcelles totalisant 1.621 m<sup>2</sup>.

Un courrier sera rédigé pour cette proposition à l'étude notariale Notuvia chargée de la vente.

### ☞ **Spectacle de Théâtre des Clowns**

Le Conseil Municipal autorise la présentation d'un spectacle de clowns sur la commune courant octobre 2025. La date sera à définir.

## **TOUR DE TABLE**

#### \* **Madame Françoise GARNIER fait part :**

Demande s'il y aura un banquet pour les Anciens. Le Conseil Municipal refuse pour l'année 2025 d'organiser un banquet.

Demande s'il y aura un colis pour les Anciens. Le Conseil Municipal propose un bon d'achat comme l'an passé.

#### \* **Madame Chantal AUBERT fait part :**

Signale que les volets de l'ancienne maison de Madame BOULAY Liliane sont ouverts.

Les samedis de l'été se sont déroulés agréablement.

#### \* **Monsieur Victor PROVÔT représenté par Madame Françoise GARNIER fait part :**

Demande l'autorisation de déposer un dossier P.A.C.T. (Projet Artistique et Culturel de Territoire) au P.N.R. Perche pour un projet 2026 avec les écoles et le Conseil Municipal des enfants, afin de réaliser un projet autour du centre bourg, avec des architectes et urbanistes.

#### \* **Madame Charlène JEULIN fait part :**

La fusion entre les deux écoles s'est bien déroulée.

Conférence des Maires de la C.D.C. le 23 septembre 2025.

#### \* **Madame Yvette ADAM fait part :**

Atelier à la S.M.A.R. le 29 septembre 2029.

Invitation à la remise des trophées de l'eau le 23 octobre 2025 à la salle des fêtes de Cloyes les Trois Rivières.

#### \* **Madame Céline BAILLEAU fait part :**

Des problèmes de branches qui pendent fortement sur les voies : - route du Plessis et entre « Gardais » et « Le Bois Margot ». Ce sont les fils électriques et téléphoniques qui retiennent les arbres. A certains endroits ces bordures boisées sont envahissantes, gênent le passage des véhicules et entraînent aussi des problèmes de visibilité et **sécurité**.

Transmet ses remerciements à Madame Yvette Adam pour avoir réalisé des décorations dans la Commune à l'occasion de l'évènement organisé par les Jeunes Agriculteurs.

\* **Madame Céline BOULAY fait part :**

Problème de lumière dans la ruelle des Fossés.

\* **Monsieur Amadys HENOCQ-CASTANIER fait part :**

Réunion de la Communautés de Communes pour l'élaboration d'un document sur les évènements (tourisme, restaurants, escape game etc...)

Création d'un site internet.

**Prochaine réunion le vendredi 24 octobre 2025**

**La séance est levée à 23 heures 35.**